

L'accord mondial PSA

Derrière la vitrine le recul social

OPEL + PSA = - d'emplois

INFO / GROUPE

La direction vient de pondre un nouvel Accord, un de plus, qui laisse perplexe sur l'intention. **« ACCORD CADRE MONDIAL SUR LA RESPONSABILITE SOCIALE DU GROUPE PSA »** Il est certain qu'après lecture du document, on reste pantois. Faire des écrits pour faire progresser c'est une chose indiscutable et très louable. Sauf que, comme à chaque fois il y a un tel décalage entre la réalité et la science-fiction de ces écrits que nous ne pouvons pas être signataires. La CGT reste dans une vision de construction pour les salariés et l'entreprise, ce n'est pas nouveau. Et cela doit passer par une véritable prise de conscience de nos décideurs. Ecrire c'est bien, mais l'appliquer c'est MIEUX. Extrait :

- *L'exigence de la santé et sécurité et du bien-être au travail, dans le respect de la diversité et de l'égalité de traitement ??*
- *L'exigence de la cohésion sociale ??*

Ce contexte entraîne, dans le cadre du dialogue social, une recherche permanente de solutions, dont le but est d'obtenir le meilleur équilibre entre performance de l'entreprise, sécurisation de l'emploi et bien-être des salariés du Groupe dans chaque pays.

Le Grand HIC ! *c'est que nous sommes à des années lumières de toute cette belle littérature dans nos usines du Groupe, et c'est bien là tout le problème. Etre signataire, c'est être en accord avec beaucoup trop d'incohérence*

que nous vivons au quotidien. Le Bien-être au Travail ne doit pas être une vue de l'esprit, mais bien une réalité dans les usines de France et de Navarre.

*Signer, c'est avant tout demander des garanties avec des gages à la clef, comme : Avoir une véritable amélioration des conditions de travail, avec la prise en compte de la pénibilité, avec une diminution des cadences, avec des bâtiments dignes d'un grand groupe « la climatisation des ateliers une priorité », avec des salaires motivants, avec une vision du partage du temps de travail les 32h00, avec une véritable politique de lutte contre la précarité, la réelle prise en compte des salariés handicapés, et de ceux que le travail a usé prématurément, l'égalité Homme/Femme. Avec une véritable redistribution des bénéfices aux salariés du groupe, les miettes ce n'est plus tolérable. **Voilà un échantillon de ce qui est pour nous « le Bien-Etre au Travail »***



Les accords sont merveilleux chez PSA c'est du virtuel pour les salariés, et du concret pour les décideurs et leur croissance!

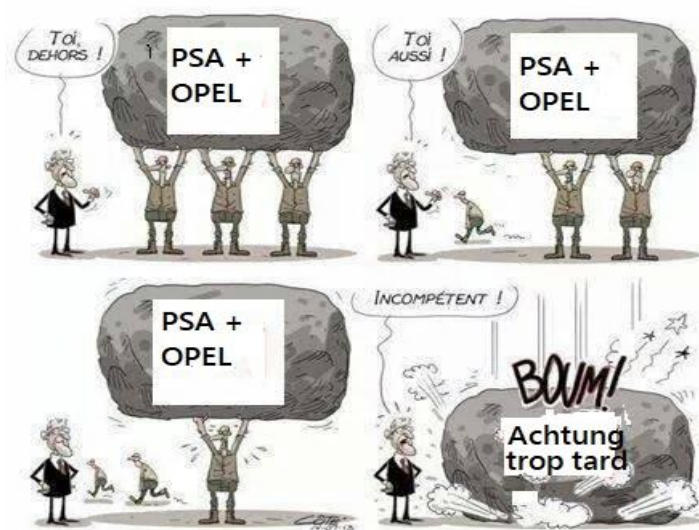
INFO / GROUPE

Le rachat d'OPEL c'est inévitablement une réorganisation de tout le GROUPE PSA, et comme à chaque fois un ajustement de ce qui est le plus rentable, le plus compétitif, avec un objectif très clair : faire plus de véhicules avec moins de salariés, Carlos TAVARES ne s'en est jamais caché.

Cela aura comme effet des choix stratégiques uniquement financiers de toujours en vouloir plus au détriment des salariés et des emplois.

Avoir des doublons dans une même entreprise ne nous choque pas, ce que nous revendiquons c'est la NON suppression des emplois dans le Groupe, et cela doit passer par le partage du temps de travail, les 32Heures c'est la solution.

Salariés d'OPEL + Salariés de PSA même combat le maintien de nos emplois avec le PACK du « Bien Etre au Travail »



PSA + OPEL c'est malheureusement une continuité de la précarité assurée .

INFO/ SITE /SX. BP

Concernant l'intéressement sur l'exercice 2016, la direction par l'intermédiaire de la hiérarchie fait passer un message dans les ateliers qui pour nous n'est pas celui des textes (accords) Nous citons « **si vous avez été malade votre intéressement sera impacté** » **en clair vous en aurez moins.**

Nous avons alerté la direction sur cette info qui au regard des différents textes (accords) n'est pas applicable pour l'exercice 2016. En effet si on se réfère au NEC que la CGT n'a pas signé et pour cause, cette nouvelle close prend effet pour les années 2017,2018,2019.

Si on regarde l'avenant de 2016 « Accord de participation et d'intéressement du groupe PSA » Pour plus d'info aller sur notre site internet « NEC P82 ». En clair il faut se reporter à l'accord du 4/02/2015

Si on regarde l'accord de participation et d'intéressement du 04/02/2015.Article3.4 Montant des droits individuels :

Pour les salariés ayant effectué des périodes indemnisées, telles que celles relatives au chômage partiel, à la maladie durant la période d'indemnisation conventionnelle par l'employeur, à la maternité, à l'adoption, aux congés de paternité, aux accidents de travail et de trajet, à la maladie professionnelle, la rémunération prise en compte sera celle versée habituellement aux salariés.

Donc, jusque-là pas d'impact sur l'intéressement 2016

SAUF QUE : La direction vient de soumettre un nouveau projet d'accord sur un supplément d'intéressement qui annule l'article 3.4 de l'accord du 04/02/2015 et valide les clauses du NEC pour l'exercice 2016 uniquement sur le supplément d'intéressement.

DONC EN CLAIR, l'intéressement sur l'exercice de 2016 n'est pas impacté par la maladie Mais le supplément de l'intéressement de Février 2017 est impacté, cela ne va pas être simple à calculer ?? , MERCI QUI, Merci le NEC !

Samedi 11 Mars à 14h30 à l'Hôpital de TREVENANS pour dire NON aux parkings Payants. Venez nombreux pour vous faire entendre, les patients ne sont pas des pigeons.